

## INTRODUCTION

# Migrations et politique au Moyen-Orient : populations, territoires, citoyennetés à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle

*Françoise De Bel-Air*

Carrefour migratoire et terre de conflits, le Moyen-Orient arabe reste une région d'intense mobilité. Aujourd'hui, certains pays de cette zone comptent en effet parmi les premiers récepteurs de migrants au monde : un quart du total des migrants internationaux de l'ensemble des pays en développement (soit presque 20 millions de personnes) y résident en 2005 (DESA/UN, 2006 : tab. 1). Les étrangers composent de 10 à plus de 50 % de la population totale de nombre de ces pays, dont certains sont aussi caractérisés par le volume de leurs diasporas nationales : les expatriés libanais, syriens, palestiniens ou, dans une moindre mesure, jordaniens, montrent des effectifs avoisinant ceux des populations présentes au sein des frontières de leur pays d'origine. Zone d'émigration intense, zone d'immigration où se côtoient migrants dits « de travail » arabes et asiatiques, réfugiés de Palestine mais aussi d'Irak ou du Soudan, la région s'affirme également comme une zone de transit recueillant des populations de plusieurs continents, en partance pour l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie.

Au-delà des nouvelles configurations, maintenant bien documentées<sup>1</sup>, prises par les migrations dans le monde arabe et, plus particulièrement, au Moyen-Orient depuis la période charnière de 1990-1991, restent désormais à explorer les causes, mais aussi les conséquences politiques de cet emballement. La circulation des populations constitue en effet un enjeu majeur du politique : elle fait l'objet d'accords de coopération, provoque, répond à des litiges diplomatiques, mais surtout défie en permanence le « national », ordre montré par A. Sayad comme « consubstantiellement lié » à celui de l'immigration/émigration, une « situation limite » qui « force [...] la réflexion sur la notion de nation » (Sayad, 1984 : 188 ; 189). La mobilité accrue des populations, la reconnaissance de la multiplicité mais surtout de l'imbrication des statuts juridico-politiques des migrants au Moyen-Orient et des migrants moyen-orientaux hors des États de la région, l'implication croissante des diasporas dans les tentatives de réforme des régimes en place : tous ces facteurs posent donc de façon renouvelée la question du politique et des définitions de la nation au Moyen-Orient.

Pourtant, malgré leur ampleur, la portée des dynamiques démographiques sur les dynamiques politiques affectant cette zone reste sous-estimée dans les recherches

---

1. Par exemple : Berthomière, Doraï et de Tapia (dir.), 2003 ; Métral et Jaber (dir.), 2005, ainsi que le projet en cours d'une étude démographique, économique, politique et sociale des migrations des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée vers l'Europe ([www.carim.org](http://www.carim.org)).

actuelles sur la région. L'inscription indéniable de celle-ci dans le processus de la « globalisation » des échanges, mais surtout la persistance de l'application, au terrain moyen-oriental, de schémas d'analyse du politique ancrés dans les théories de la modernisation, ont contribué à dépolitiser l'étude des migrations arabes : objets d'une dichotomie artificielle entre migrations forcées et migrations économiques, leur gestion reste quasi systématiquement envisagée soit en termes sécuritaires et de ratio population/ressources, soit dans le strict cadre d'une rationalisation de l'offre de main-d'œuvre en fonction des objectifs d'emploi. C'est en effet sur les cas européen et nord-américain que se sont concentrées les études mettant en lumière le facteur politique comme essentiel dans la conceptualisation du migrant international, qui se heurte à des frontières, à des modalités de contrôle, à la conceptualisation d'un territoire et, plus largement, à celle d'une souveraineté politique. On y a montré comment les politiques explicites mais surtout implicites appliquées aux émigrants et aux immigrants, de même que les aléas de leur mise en place, reflètent la façon dont États et autres acteurs du politique conçoivent et contrôlent (ou non) les frontières d'un État-nation, comment s'exerce « la tyrannie du national » selon les termes de G. Noiriel (1991). L'étroitesse du lien existant entre ces mesures et la définition d'un « contrat social », la construction du lien unissant l'individu, l'État et la nation, l'écriture d'une Histoire commune, a été mise en relief par de nombreux auteurs. Or, au Moyen-Orient, ce processus est également à l'œuvre, même s'il revêt des formes diverses et parfois éloignées de l'idéal westphalien de l'État-nation.

Dans cet esprit, l'objectif initial du présent projet était donc, à propos du Moyen-Orient cette fois, d'aborder la question des migrations internationales sous l'angle des *politiques liées à la gestion des flux* comme *discours sur*, comme *représentation de* la population, du territoire, d'une identité nationale, mais également comme *instrument* mobilisé dans la transition politique en cours dans la région, instrument de politique intérieure mais aussi *stratégie de relations internationales*. Les politiques migratoires désignent ici toute mesure, intentionnelle ou non, d'encadrement des dynamiques de mobilité spatiale, exerçant une influence sur le volume, la structure, la direction prise par les mouvements migratoires, ceux dits de travail comme les autres types de migrations, mais aussi sur les catégorisations et représentations touchant aux migrants. Principalement centrées sur la période post-2000, les contributions portent sur la zone dite du Croissant fertile : Liban, Jordanie, Palestine et, dans une moindre mesure, la Syrie et le Golfe. Les textes présentent certains aspects des politiques migratoires ou des débats engagés sur le sujet dans la région, resitués dans leurs contextes historique et politique, contextes nationaux, régionaux et internationaux émergeant à ce tournant du siècle. Par une présentation des enjeux des mouvements migratoires internationaux sur les terrains étudiés, ils rendent compte de la profondeur des mutations politiques vécues par les habitants de la région en l'espace d'une décennie, de la vivacité du débat social et politique en cours, mais aussi de l'émergence de nouveaux acteurs dans le champ du politique et de la diversité des projets nationaux en concurrence. Ils éclairent ainsi de façon particulière certains aspects des processus de construction des institutions sociales et étatiques, et des liens État-société, mais aussi État-population, sous-tendant les nouveaux processus de construction nationale à l'œuvre dans les pays de la région. La gestion des flux de populations, les définitions de l'Autre et celles

du citoyen, s'affirment donc comme l'un des lieux de « la fabrique » du politique et comme l'un de ses instruments à part entière. Ce volume, cependant, se veut avant tout exploratoire. Il appelle ainsi d'autres travaux interdisciplinaires, qui permettront d'alimenter et d'élargir le champ des recherches sur les migrations dans le monde arabe, au-delà de la dichotomie migrations forcées/migrations de travail, mais aussi de réintégrer dans les travaux de sociologie politique du Moyen-Orient la question des modes de gestion des mobilités internationales comme lieu de l'observation de recompositions géopolitiques en cours à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Afin de mieux apprécier leur portée, les études de cas présentées dans ce volume demandent cependant à être resituées dans le cadre méthodologique et problématique général adopté, celui d'une analyse « institutionnelle » des migrations et des mesures qui les encadrent (les politiques migratoires), envisagées comme éléments d'un contexte historique et politique global, comme fonction des conventions, normes et systèmes de valeurs propres aux acteurs et sociétés impliqués dans ce processus. L'objet de cet article introductif est donc de présenter, dans un premier temps, une brève synthèse des travaux existants sur la thématique du lien entre migration et politique. On se limitera aux contributions théoriques les plus récentes, élaborées depuis le tournant des années 1980. Cette période a vu la fin de la bipolarité et l'émergence de nouvelles entités nationales dans le monde mais aussi, plus généralement, des tentatives de remodelage géopolitique de celui-ci (un « nouvel ordre mondial » ?), sous l'influence croissante des doctrines néo-libérales. Mais comme le remarque Nancy Green, cette période correspond également à un renouveau d'intérêt pour l'État dans les travaux sur les migrations, un acteur occulté dans les recherches sur le sujet menées au cours des années 1960-1980. Cette prise de conscience a entraîné une remise en cause des catégories « ethnicisantes » auparavant mobilisées par les praticiens et chercheurs dans ce domaine (Green, 2002 : 4) et a contribué à dévoiler le processus interactif de réification/construction du migrant et de la nation à l'œuvre dans les travaux et mesures touchant à ce thème. Nous proposerons ensuite une analyse du contexte moyen-oriental depuis cette période, qui permettra de dégager les enjeux majeurs de la nouvelle configuration du politique au Moyen-Orient de nos jours, au cœur desquels se situe la mobilité des populations. On déclinera enfin les éléments dégagés par les contributeurs, pour une analyse sociopolitique et géopolitique du phénomène.

## MIGRATION ET POLITIQUE : ÉLÉMENTS D'APPROCHE THÉORIQUE

### Contextes et littérature

Pour les tenants de l'économie néoclassique, l'action des États et, plus généralement, du politique sur les processus migratoires est vue avant tout comme une entrave à leur déroulement « naturel », déterminé par le mouvement des marchés et des capitaux. Ce type d'approche des migrations, qui s'inscrit dans un courant de pensée néo-libéral, reste le plus prisé par les décideurs, plus particulièrement dans les nombreux pays du Tiers monde touchés depuis les années 1980 par l'application de Programmes d'ajustement structurel et de processus de réforme visant à une libéralisation des économies et à leur ouverture aux capitaux étrangers.

Cependant, la validité de cette perception dépolitisante de la globalisation des échanges de populations est remise en cause. En témoignent l'émergence d'une réflexion politique sur la place des migrants dans les sociétés d'accueil (en Europe, aux États-Unis), mais aussi de récents travaux théoriques, qui revisitent l'histoire et les caractéristiques des dynamiques migratoires ou visent à une réappréciation des facteurs exerçant une influence sur celles-ci, au sein même des systèmes politiques, de même qu'ils affirment une réflexion plus générale sur le paramètre migratoire dans les nouvelles modalités des processus de construction nationale<sup>2</sup>.

C'est surtout par le champ de l'action sociale que l'appel à une gestion des migrations selon un modèle politique centralisateur fait son retour en Europe et en Amérique du Nord<sup>3</sup>, stimulant de nombreux travaux portant sur l'assimilation des migrants dans les sociétés d'accueil, sur la question de leurs droits humains, de la citoyenneté et de la bi/multinationalité en contexte migratoire, sur les migrations illégales. À l'inverse, de nombreux écrits relient aussi à la question migratoire celle de la sécurité : l'ancrage des communautés migrantes ayant un impact démographique sur la structure des populations d'accueil, il « affecte la nature du *contrat social* (i.e. les principes de base de la société et la façon dont ils sont mis en œuvre), de même que le *système d'État* (i.e. les structures et fonctions par lesquelles une société est gouvernée) » [Choucri, 2002 : 118]. Les populations immigrées exerceraient une menace sur l'économie et l'emploi des nationaux<sup>4</sup>, sur les infrastructures et les systèmes de protection sociale mais aussi sur les valeurs culturelles dominantes, sur la souveraineté nationale et les termes des relations internationales de l'État d'accueil<sup>5</sup>. Cependant, l'immigrant est acteur direct du politique dans le pays d'accueil, même s'il n'y jouit pas d'une législation propice à son incorporation (du *jus sanguinis* au déni de citoyenneté). Il est même constitutif des histoires nationales<sup>6</sup>, y compris dans d'autres pays que ceux qui s'affirment comme des « nations d'immigrants » (États-Unis, Canada, Australie par exemple), où les vagues successives de migrants sont d'ailleurs considérées par les immigrés des périodes précédentes comme un « Autre » menaçant pour les consensus culturels, économiques et politiques réalisés jusqu'alors<sup>7</sup>. Le lien migration/sécurité

---

2. L'état de la réflexion théorique sur la question des migrations a été exploré lors d'une rencontre internationale de spécialistes intitulée « Conceptual and Methodological Developments in the Study of International Migration » et tenue à l'Université de Princeton en mai 2003. Certaines communications sont reprises dans un numéro spécial de l'*International Migration Review*, XXXVIII, 3, Fall 2004.

3. Schématiquement, après une période (1960-1980) marquée en France comme aux USA par de nombreux mouvements sociaux et revendications « identitaires », engendrant ici un rejet de l'État jacobin et outre-Atlantique celui du modèle du *melting pot* (Green, 2002 : chap. 3).

4. En déséquilibrant l'offre d'emploi dans certains secteurs de l'économie, ils y dévalueraient les salaires, ce qui en chasserait les nationaux et plus tard contribuerait à une dévalorisation du secteur d'emploi. Mais ce mécanisme peut aussi être vu comme entraînant une ségrégation positive à l'égard des nationaux.

5. Entre autres : Teitelbaum et Winter, 1998 ; Weiner, 1993 ; 1995. Sur la période post-11/9, Faist, 2002 ; 2004. Pour un passage en revue de dimensions diverses du lien migration/sécurité, Guild et Van Selm, 2005 ; Choucri, 2002.

6. Pour la France et l'Europe, Noirielle, 1988 ; 1991 ; Brubaker, 1998.

7. Par exemple : Baltzell, E. *The Protestant Establishment: Aristocracy and Caste in America*, 1964 et Higham, J. *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1865-1925*, [1955] 1988, cités par Hirshman, Kasinitz et DeWind, 1999 : 2.

est mis en relief de façon accrue depuis les attentats de septembre 2001, mais plus généralement, cette inquiétude est reflétée dans certains écrits suscitant une ardente polémique<sup>8</sup>.

Dans le monde académique, certains spécialistes du transnationalisme remettent aussi en cause, plus ou moins explicitement, la perception dépolitisée des migrations généralement adoptée par les tenants de ce courant, au sein duquel les États et instances macro-politiques sont généralement vus comme faibles, incapables de répondre aux besoins des expatriés comme de contrôler leurs mouvements et activités économiques et politiques. Ces auteurs ont engagé une réflexion sur la question du nationalisme et de la citoyenneté, ou comment les communautés transnationales, en bâtissant des réseaux sociaux, économiques et politiques entre les pays de départ et d'arrivée, transcendent les frontières géographiques et culturelles de ces deux entités. En visite tout autant que fixé, implanté ici et là-bas, dans son pays d'accueil comme dans son pays de départ, le migrant qualifié de transnational incarne donc la nécessité de repenser les concepts de nation et de citoyenneté, mais aussi de territoire national<sup>9</sup>. Communément envisagés selon un modèle westphalien ancré dans une coïncidence entre population nationale, territoire, État-nation et identité nationale, ces concepts seraient désormais rendus obsolètes par les processus de globalisation ou d'intégration régionale (construction européenne par exemple) à l'œuvre<sup>10</sup>. Un sentiment partagé d'identité nationale et l'accès aux droits, les deux composantes de la citoyenneté, ne seraient plus désormais inséparables et mutuellement conditionnels, l'intervention accrue des instances internationales et supranationales dans la définition des droits humains et l'imposition de leur légitimité rendant les États-nations désormais impotents face à l'émergence d'une « adhésion postnationale » (Soysal, 1994). Mais les tenants du transnationalisme répugnent pourtant à placer explicitement le politique au centre de leur analyse des processus et pratiques transnationales<sup>11</sup>, plutôt centrée sur les réseaux économiques et les dynamiques culturelles. De même, au-delà de la question de la sécurité évoquée plus haut, l'étendue du rôle politique des migrants dans les pays d'accueil et de départ, les modalités de leur incorporation aux processus de construction nationale sont encore sous-évaluées.

Le rôle des communautés expatriées ou des diasporas dans leur pays d'origine ou de départ ou, plus généralement, comme moteur des processus de construction nationale et de développement, commence à faire l'objet d'études de cas<sup>12</sup>. Auparavant limitée à une analyse économique du poids des remises des travailleurs émigrés dans les

---

8. Huntington, 2004.

9. Basch; Glick Schiller et Szanton Blanc, 1994 ; Westwood et Phizacklea, 2000 ; Glick Schiller et Fouron, 2001 ; Al-Ali, Koser *et al.*, 2002 ; Sheffer, 2003 ; Vertovec *et al.*, 2003.

10. Appadurai, 1996 ; Castles et Davidson (éd.), 2000 ; Jacobson, 1996 ; Joppke, 1998 ; Sassen, 1991 ; Soysal, 1994.

11. Parmi de rares exemples de quantification des pratiques politiques en situation de transnationalisme : Guarnizo, Portes et Haller, 2003 ; Smith, 2003.

12. Au-delà d'études de cas ponctuelles, par exemple Koslowski, 2005.

économies des pays de départ, un facteur souvent étudié depuis les années 1960-1970<sup>13</sup>, cette question a suscité un intérêt plus global depuis le début des années 1990. Cette période marque en effet le début d'un processus de mutation économique et politique, de tentatives d'endiguement, sinon de règlement, des conflits et revendications de souveraineté nationale ensanglantant de nombreuses régions du globe et ayant donné lieu à des mouvements massifs d'émigration de réfugiés. L'ouverture des frontières de pays communistes aux mouvements de population et de capitaux (Chine), la chute de ces régimes en Europe de l'Est comme dans les Balkans et l'émergence de revendications ethno-nationales en résultant ont entraîné le redécoupage de certaines frontières étatiques (ex-Yougoslavie) ou une restructuration des systèmes économiques et politiques dans certains pays, sous l'influence désormais sans partage des États-Unis à qui est prêté, par exemple, le dessein de la création d'un nouveau « Grand Moyen-Orient ». Le rôle croissant des expatriés comme acteurs du politique est désormais plus affiché que jamais, dans le cas de l'Irak de l'après-Saddam Hussein ou dans celui des pays balkaniques ayant émergé des ruines de la Yougoslavie. Cette tendance à la « globalisation de la politique intérieure » (Koslowski, 2005) rejoint d'ailleurs les dynamiques observées à propos de diasporas plus anciennes qui ont toujours revendiqué et assumé un rôle majeur dans leurs pays de départ ou d'origine, à l'encontre des régimes en place ou, au contraire, par le biais d'institutions politiques favorisant l'insertion des expatriés dans la vie politique nationale<sup>14</sup> : les diasporas polonaise ou portugaise par exemple dans le cas européen, la diaspora chinoise ou, au Moyen-Orient, selon des modalités et des contextes très différents, les diasporas libanaise et israélienne. Les diasporas palestinienne, kurde, arménienne sont, pour des raisons évidentes et à des titres divers, au centre des tentatives de construction étatique et nationale engagées par ces peuples. Plus généralement, on peut donc dire que la persistance et même l'expansion de la participation des diasporas consacre la déconnexion croissante entre territoire et population nationale, voire l'émergence d'une « dé-territorialisation » (Basch *et al.*, 1994) du politique, sans toutefois entraîner nécessairement la disparition des États comme acteurs du politique ni celle de leurs institutions comme vecteurs de participation/exclusion des expatriés porteurs de projets nationaux alternatifs.

---

13. La part des remises des travailleurs émigrés peut atteindre plus du tiers du PIB de certains pays (Lesotho, Tonga) et plus de 20 % de celui-ci comme en Jordanie (Sorensen, 2004). Ceci fait des expatriés une puissance économique-politique majeure, que les concepteurs de projets de développement et les instances des pays de départ cherchent de façon accrue à attirer comme investisseurs et comme moteurs d'innovation ou de transfert de technologies.

14. Existence d'un régime démocratique et d'élections libres dans le pays de départ, existence d'instances de représentation diplomatique du pays de départ dans le pays d'accueil, possibilité de conserver sa nationalité en situation d'expatriation, ouverture de certains scrutins aux expatriés, éligibilité de ceux-ci dans leur pays de départ, existence de canaux de soutien financier et logistique permettant aux expatriés de promouvoir certains candidats (Koslowski, 2005 : 11-15).

### **Les politiques migratoires comme instrument du politique : l'apport de l'analyse institutionnelle**

Parallèlement à ces réflexions sur le rôle politique des communautés migrantes, élaborées à partir des comportements des individus, migrants ou en situation de migration, un nombre croissant de travaux reconnaissent le rôle déterminant du politique et, plus particulièrement, des institutions politiques dans l'impulsion, la reproduction ou le façonnage des flux de migrants et dans les modalités de leurs interactions avec les sociétés d'accueil, que ces institutions opèrent à un « niveau intermédiaire » (*meso-level*) (Guarnizo et Smith, 1998 : 23 ; Faist, 1997 ; 2000) ou qu'elles soient supra-étatiques, étatiques ou para-étatiques<sup>15</sup>. Plus généralement, l'inscription des politiques migratoires dans le cadre global de la pratique du politique mais aussi l'enracinement des diverses perceptions et catégorisations des migrants dans une tradition historique et culturelle en expliqueraient les particularités sur chaque terrain national.

Il ne s'agit pas ici de tomber dans le travers d'une surestimation des ressources et des pouvoirs des États, ni dans celui d'une surinterprétation politique des mesures prises par les décideurs : les politiques peuvent en effet engendrer des « effets inattendus » (Castles, 2004) ou même non anticipés, dans la mesure où elles entrent inévitablement en interaction, sinon en conflit, avec divers éléments du contexte de leur mise en œuvre<sup>16</sup>. Cependant, on maintient ici que « ce que les gouvernements font importe beaucoup » (Castles et Miller, 2003 : 94) en matière d'intervention passive ou active sur les flux migratoires. L'État se retrouve en effet au cœur des quatre sites d'appréhension des migrations internationales : « les forces structurelles poussant à l'émigration, au sein des sociétés en développement ; les forces structurelles attirant les migrants au sein des pays développés ; les buts, aspirations, motivations des acteurs répondant à ces forces en migrant au-delà des frontières ; les structures sociales et économiques émergeant afin de connecter les zones d'émigration et d'immigration » (Massey, 1999). Mais si les mesures et régulations édictées par les États jouent un rôle central dans la canalisation des flux et les modalités d'incorporation des migrants,

---

15. Hollifield, 1992 ; 1997 ; 1998 ; 2000 ; 2004 ou par exemple Hammar, 1985 ; 1990 ; 2001 ; Massey, 1999 ; Massey, Arango, Hugo, Kouaouci, Pellegrino et Taylor, 1993 ; 1998 ; Zolberg, 1989 ; 1999 ; Siddique *et al.*, 2001 ; Geddes, 2003 ; Brubaker, 1998 ; Castles et Miller, 2003 ; Layton-Henry, 1992 ; Schnapper, 1992 ; Noiriel, 1988 ; 1991 ; Noiriel et Horowitz, 1992. Pour une analyse historiographique des « pensées migratoires » en France et aux États-Unis, voir Green, 2002. Pour une analyse en termes politiques des politiques d'émigration, voir Ahmed, 1997 et surtout Brand, 2006, qui met en relief le rôle central des États dans la définition des liens des expatriés avec leurs pays de départ.

16. Stephen Castles met en relief trois ensembles d'éléments explicatifs à l'échec des politiques migratoires ou aux conséquences inattendues qu'elles entraînent : les facteurs liés aux dynamiques sociales du processus migratoire ; les facteurs liés à la globalisation et au transnationalisme ; les facteurs internes aux systèmes politiques concernés (Castles, 2004). Le réseau complexe des facteurs d'explication à la migration, l'interpénétration parfois conflictuelle des intérêts des divers acteurs concernés et l'effet du contexte à diverses échelles spatiales (contexte de la migration, et contexte de la conception et de la mise en œuvre des politiques) peuvent donner à celles-ci des « objectifs contradictoires » ou des « intentions cachées ».

ceux-ci ne sont pas forcément la cible de ces politiques, qui ne les touchent souvent qu'indirectement (Freeman, 2004)<sup>17</sup>.

Ces politiques encadrant les flux migratoires et l'incorporation des migrants restent donc à analyser dans le cadre global des processus de construction nationale ou de définition des principes de la souveraineté d'un État-nation, soit le contrôle des frontières et de la population de celui-ci, sur un territoire défini, ce qui reste « le principe de base de l'État-Nation libéral ». En effet, « le contrat social, ce lien entre l'individu, l'État et la Nation dépend en grande partie de la capacité de l'État à contrôler ses frontières et à définir ses citoyens. Il n'est donc pas surprenant que la crise migratoire soit définie éventuellement en termes de crise de l'État-Nation, de la société civile, [...] et de l'éclatement des modèles nationaux. [...] Les réponses politiques à la crise migratoire dépendent à la fois d'une dynamique nationale (liée aux cultures politiques et juridiques des pays démocratiques) et d'une dynamique internationale (liée à la structure du système international et au rôle de ces pays dans ce système). » (Hollifield, 1997 : 9-10).

Plus généralement, les politiques d'immigration et d'émigration conçues et mises en œuvre par les pays de départ et d'arrivée des migrants, peuvent être considérées comme la « cristallisation » de perceptions dictées par « les conceptions, les mythes se rapportant au pays, à la Nation, à l'Histoire et à l'origine, au peuple, à la citoyenneté, au bien public » (Hammar, 2001 : 19). Les politiques d'encadrement des migrations peuvent donc être envisagées comme l'expression de « logiques d'État » (Costa-Lascoux et Weil, 1992) ou, plus largement, comme « l'expression de l'intérêt national d'un pays », selon Hammar<sup>18</sup>. Ce cadre théorique d'analyse des politiques migratoires, originellement conçu par les auteurs cités en référence aux pays industrialisés et démocratiques d'Europe et d'Amérique du Nord, s'applique selon nous à d'autres contextes nationaux eux aussi porteurs d'un projet étatique, ayant réalisé une « construction » (« effort conscient de créer un appareil de contrôle »), voire une « formation » de l'État (« processus historique largement inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre divers groupes ») [Bayart, 1996 : 17]. En effet, l'existence de mesures destinées, directement ou non, à infléchir les mouvements migratoires, reflète celle, plus ou moins articulée et consensuelle, d'une « raison d'État »<sup>19</sup> qui détermine les paramètres, particuliers à un contexte national,

---

17. Gary Freeman identifie quatre ensembles institutionnels de régulation exerçant une influence sur les modalités de l'incorporation des migrants : l'État, le marché, les prestations sociales (*welfare*) et la politique culturelle (2004 : 958-62).

18. Plus généralement, les politiques de population, de même que les doctrines démographiques qui les contredisent ou les justifient, définies comme « un système d'idées » dans le domaine de la population, une idéologie tournée vers l'action (Le Bras, 1997 : 83) et les institutions appliquant ou tentant d'appliquer ces mesures, constituent un ensemble d'éléments qui parlent de la société au sein de laquelle ils s'inscrivent : « les problèmes de population sont des problèmes de société, qui interpellent les institutions, les attitudes, les motivations et les réciprocitys existantes » (Weiss-Altaner, 1992 : 221).

19. D'après Michel Foucault, si les doctrines démographiques imprègnent la pensée politique depuis l'Antiquité, l'idée de politique de population, action concertée sur une grande échelle, à long terme, dans une optique de gestion de la population, n'est apparue qu'avec les mutations politiques nées de la rupture de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Cette période marquerait le point de départ de l'intérêt porté par l'État à la population : le passage d'un « État de territoire » à un « État de population » aurait découlé de l'émergence de la « raison



de l'« intérêt national » à protéger. La définition d'un consensus entre divers acteurs touchant aux représentations de la population nationale, du territoire, de l'État-nation et de l'identité nationale reste un idéal. Les politiques migratoires, de même que les débats populaires suscités par ces mesures, proposent donc diverses représentations de chacun de ces paramètres et des modalités de leur coïncidence. Politiques et débats relèvent ainsi de la transaction entre acteurs et se situent au cœur du processus de négociation de la « nation imaginée » (Anderson, 1991 ; Hobsbawm, 1990).

Au-delà d'une description des mesures prises dans le but explicite de réguler les flux migratoires, notre intention est donc de mettre en relief le lien existant entre, d'une part, les spécificités des politiques migratoires, les contraintes posées à leur conception et à leur mise en œuvre et, d'autre part, les modalités des processus de construction nationale dans lesquelles sont enracinées ces politiques. On se rapproche ici d'un cadre théorique inspiré de la « nouvelle économie institutionnelle »<sup>20</sup>, encore rarement appliquée aux phénomènes démographiques<sup>21</sup> en général et à la question des migrations en particulier<sup>22</sup>. Cette approche met l'accent sur la façon dont – ici dans le contexte d'études sur la fécondité – « le mode d'évolution de la reproduction est façonné par le legs institutionnel que chaque société hérite de son passé (les structures familiales, communautaires, la répartition sexuelle des rôles, etc.) et par le processus continu d'institutionnalisation des comportements individuels en ceci qu'ils se conforment à la réalité, aux attentes, aux espoirs », une approche qui reconnaît donc les aléas de l'histoire et les spécificités sociales (Greenhalgh, 1995 : 8-12), qui peut être vue comme l'étude de la « gouvernance » des phénomènes démographiques (McNicoll, 1998a), en termes de transaction politique et d'interaction entre acteurs.

Ceci posé, reste à définir les termes et champs auxquels se réfère cette gouvernance nationale des migrations. La définition d'une population nationale, d'un intérêt national et les modalités de l'action politique sur ceux-ci reposent d'abord sur la question du *nombre*, le volume de la population, sa structure interne et ses dynamiques différentielles. Pour reprendre une synthèse proposée par P.-A. Rosental<sup>23</sup>, le nombre apparaît comme *source* du pouvoir mais aussi comme *manifestation* de son efficacité, deux manières de penser la population qui entraînent deux types d'action sur celle-ci :

---

d'État », de la formation progressive d'une « gouvernementalité » politique, définie comme « la manière dont la conduite d'un ensemble d'individus s'est trouvée impliquée, de façon de plus en plus marquée, dans l'exercice du pouvoir souverain » (Foucault, 1989 : 101).

20. « La nouvelle économie institutionnelle (North, Fogel, Coase, Williamson) [...] a mis en évidence l'importance des institutions dans les processus complexes qui régissent le fonctionnement des marchés et créent les conditions d'un développement économique réussi. Les institutions sont "les règles du jeu" (ensemble de règles formelles), les codes de bonne conduite (ensemble de règles informelles) qui façonnent les comportements humains dans une société. Le concept d'institutions se rapproche de la notion marxiste de superstructure idéologique de la société [...] » (Larchevêque, 2005).

21. Les travaux de Geoffrey McNicoll, sociologue, formalisent une approche institutionnaliste de la fécondité et des politiques encadrant le phénomène (McNicoll, 1998a ; 1998b).

22. A l'exception de Freeman, 2004 et d'une contribution par C. Guilmoto et F. Sandron (2000), dans laquelle les auteurs considèrent la migration comme une institution, au sein d'un cadre institutionnel dont l'analyse renseigne sur l'organisation du processus migratoire et sur la formation des réseaux sous-tendant le phénomène.

23. Portant sur l'Europe de l'Ouest.

dans le premier cas, la population est vue comme une entité délimitée, sujet de l'action de forces extérieures, une vision « sous-jacente à l'idée de "politique démographique" entendue comme une action ciblée » ; dans le second cas, la population est pensée comme « un objet construit et façonné en permanence par l'organisation sociale », objet d'interactions plus que d'action extérieure, objet d'action indirecte, sur le contexte socio-économique par exemple (Rosental, 2006 : 25-26). Poser la question de la structure interne d'une population, de ses dynamiques différentielles, du contrôle des effectifs relatifs de communautés (religieuses, ethniques) construites à des fins de légitimation d'une revendication d'accès au pouvoir par l'affirmation d'une majorité numérique<sup>24</sup>, traduira donc une représentation de cette population comme délimitée, fermée. Mais également, outre sa relation à l'enjeu du nombre, le processus de définition d'une population nationale et sa catégorisation seront aussi au cœur de la question du contrôle des paramètres de la définition d'une citoyenneté, de la construction de l'Autre, de l'homogénéité/hétérogénéité, de la ressemblance/différence qui ira de pair avec l'autre élément de la gouvernance des migrations défini ici : le contrôle de la redistribution du capital économique, social, voire symbolique, fondé sur les dynamiques inséparables de l'intégration et de l'exclusion, les deux extrêmes du processus de définition d'une population nationale.

L'appréhension des caractéristiques du nombre et de leurs enjeux, la définition des modalités du « contrat social » permettent d'élargir la définition des politiques migratoires généralement admises comme telles. L'absence de politique déclarée peut en effet être en soi considérée comme une politique (Shami, 1996). Les politiques migratoires directes, qui agissent sur le nombre et la composition d'une population, comprennent tant les migrations forcées et les opérations de « purification ethnique », l'annexion et l'abandon de territoires, que des mesures plus « classiques », telles le contrôle des mouvements migratoires internes et externes (immigration, émigration), par le biais, par exemple, de la législation régissant l'entrée et la sortie du territoire (conditions de passage des frontières, d'attribution des documents de séjour, modalités de définition des quotas de migrants, attribution de la nationalité par exemple). Parmi les actions indirectes sur le mouvement des personnes mais aussi sur le rôle ou simplement l'existence sociale des migrants dans une société, sur un territoire donné, on peut citer l'ensemble du contexte de la migration, allant du système légal, de mesures affectant la mobilité sociale, de dépenses publiques affectées selon l'âge et le statut familial, à la promotion de cadres de référence culturels particuliers ou de référents nationaux (McNicoll, 1998b) créant une ségrégation sociale ou, de même, les modalités de l'accès au marché du travail pour les nationaux.

### **Monde arabe : des paradigmes analytiques sous le contrôle du politique**

Permettant de réunir, comme on l'a vu, les questionnements issus de la démographie politique et des travaux traitant des aspects politiques du phénomène migratoire, l'approche institutionnelle, comme, plus généralement, les efforts visant à resituer au

---

24. Pour une exploration de la question du nombre dans divers contextes, voir Bookman, 1997.

sein du politique les migrations et politiques migratoires, laisse pourtant à l'écart le terrain arabe et moyen-oriental.

L'analyse des mouvements de population au Moyen-Orient a été obscurcie jusqu'au début des années 1980 par une distinction entre mouvements forcés et mouvements dits volontaires, une catégorisation opérée, selon Riccardo Bocco, sous l'effet de la segmentation des recherches par domaine scientifique : les premiers étant étudiés par des spécialistes des relations internationales, des juristes, des économistes membres des organisations onusiennes, les seconds, abordés par le biais de la quantification et de la planification, restant du domaine des économistes, des géographes et des démographes (Bocco, 1994 : 12-13).

Si la littérature touchant aux réfugiés reste maigre au sein de la théorie des migrations internationales (Siddique, 2001)<sup>25</sup>, les travaux sur les migrations dites « de travail » au Moyen-Orient sont très nombreux, mais leur approche du phénomène demeure le plus souvent inscrite dans un cadre de pensée néo-libéral et issu des théories de la modernisation. Cette perspective théorique oppose à la contrainte rencontrée par le réfugié/migrant forcé la liberté du migrant « économique » et « volontaire », opérant un « choix rationnel » d'expatriation ou de retour, selon la théorie micro-sociologique du *rational choice* et les paradigmes de l'économie néoclassique. Dans cette perspective, les migrations de travail des pays « riches en main-d'œuvre » mais « pauvres en capital » consécutives au boom pétrolier de 1973 répondaient aux besoins des pays où commençait l'exploitation des hydrocarbures, par contraste « pauvres en main-d'œuvre » mais « riches en capital ». Dans un tel contexte, « les migrations ont été largement spontanées et faciles à encourager » (Birks et Sinclair, 1978 : 129)<sup>26</sup>. Ce cadre théorique et cette perception d'une coïncidence « fortuite » entre l'économie et la démographie (Beaugé, 1985) ont fortement influencé les représentations des technocrates locaux et étrangers<sup>27</sup>.

On peut trouver la raison du succès de cette perspective, dépolitisante car centrée sur l'individu, des migrations dans une appréciation biaisée du rôle et du pouvoir des États dans la région. Le concept d'État repose sur l'hypothèse d'une co-optation du régime par la communauté politique, qui « élabore elle-même, de façon souveraine, les conditions auxquelles un ordre est tenu pour juste et doit bénéficier de l'obéissance ». Cet État de facture occidentale est territorialisé et prétend au monopole des fonctions politiques (Badie, 1990 : 20, 26). Or, sur le terrain moyen-oriental, l'émergence d'un État-nation est supposée être bloquée par le recours politique à des référents identitaires infra ou supra-nationaux (communauté, tribu, confession, etc.), de la part de leaders « faibles » et sans légitimité, car imposés et entretenus par des puissances

---

25. Ces auteurs reconnaissent cependant l'apport de A. Zolberg, qui élargit d'ailleurs la définition du réfugié à la victime d'une grande pauvreté (Zolberg *et al.*, 1989)

26. Les écrits de ces auteurs (1978 ; 1979 ; 1980), qui restent des références importantes, sont emblématiques de cette perspective « néo-libérale » et dépolitisante des migrations dites « de travail » dans la région.

27. Même si quelques travaux rompent avec ce cadre théorique (par exemple : Beaugé, 1985 ; Beaugé et Buttner [éd.], 1991).

étrangères<sup>28</sup>. On a vu plus haut que les auteurs ayant tenté une théorisation politique des mesures encadrant les mouvements migratoires étaient attentifs à limiter leurs analyses à l'État-nation démocratique, reposant sur une coïncidence entre population, territoire et identité nationale. Or, l'existence et la modernité des processus de construction de la « nation imaginée » ont été mises en relief sur le terrain du Moyen-Orient arabe, alors même que « cette idée de la conception ou de l'imagination de la nation n'entraîne pas nécessairement un engagement politique à cette entité : les engagements pan-arabes, pan-islamiques et également strictement ethniques vont clairement au-delà de celui de l'État-nation, mais la conception de la nation devient le champ et le modèle en termes desquels il faut penser ces autres engagements et loyautés » (Zubeida, 1990 : 59)<sup>29</sup>.

Dans cet esprit, on considèrera donc ici que le Moyen-Orient constitue lui aussi un terrain propre à l'application du paradigme « institutionnaliste » d'incorporation de la gouvernance des migrations dans le politique : par exemple, les politiques appliquées à l'émigration des nationaux ou les causes du recours à une main-d'œuvre étrangère sont clairement et sur tous les terrains à rechercher dans « les mécanismes qui régissent l'embauche de la main-d'œuvre nationale » (Beaugé, 1985 : 602), mécanismes d'essence politique. De la même façon, les réfugiés sont ou non reconnus comme tels par les pays de départ et d'arrivée, et sont l'objet d'une variété de politiques allant du rejet simple à une quasi-assimilation légale, sinon effective : ces diverses politiques trouvent leur source dans l'histoire des États concernés, dans les particularités des contextes nationaux, des relations États-sociétés et des modalités de la reproduction des institutions propres à chaque contexte national, lui-même englobé dans un réseau supra-national de contraintes et d'opportunités politiques en perpétuelle mutation. Outre sa contribution à une remise en cause, déjà commencée depuis plusieurs années, de la pertinence des catégories « migrants de travail, volontaires »/« réfugiés, migrants forcés », outre son apport à l'étude, sous un angle politique, des migrations au Moyen-Orient, cette réflexion sur les conditions de la mobilité des populations à travers les frontières nationales pourrait donc aussi permettre d'éclairer des aspects encore peu documentés des modalités de l'exercice du politique dans divers contextes nationaux de la région, mais aussi aux niveaux régional et international.

#### LES POLITIQUES MIGRATOIRES ARABES COMME INSTRUMENT DU POLITIQUE AU TOURNANT DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Dans l'esprit de cette approche théorique, les auteurs réunis dans cet ouvrage analysent des modes de gouvernance des migrations dans la région au tournant du siècle, ou certains aspects de ceux-ci. En effet, pour les pays du Croissant fertile

28. Selon les analyses en termes culturalistes ou en termes de « légitimité ». Voir Salamé, 1987.

29. De même, les travaux de R. Bocco visant à mettre en relief le rôle déterminant des États au Moyen-Orient comme producteurs d'identité(s), tribales ou autres, selon qui il faudrait « dépasser les dichotomies connues qui opposent les notions de *'asabiya* à celles d'individu ou de nation, pour réexaminer la manière dont les "solidarités de corps" ont construit des États, dont elles ont parfois essayé de produire des *'asabiya* nationales » (Bocco, 1995 : 10).

envisagés ici, la fin des années 1980 et le début des années 1990 inauguraient une période de bouleversement économique, social et politique, aux plans domestique, régional et international ; ces mutations sont entrées dans une seconde phase à partir des années 2000, une période tant d'exacerbation des conflits politiques à toutes échelles spatiales que d'emballlement des mesures de libéralisation économique. La combinaison de ces facteurs a gravement affecté la cohésion sociale et les relations État-société tout en favorisant l'ancrage d'idéologies diverses, de l'ultralibéralisme au salafisme. Ce contexte en mutation est donc porteur d'enjeux particuliers auxquels doivent faire face les processus de construction nationale en cours, de même que la reproduction ou l'établissement de relations d'État à État ou multilatérales.

### **Les mutations du contexte moyen-oriental depuis la fin des années 1990**

La chute de l'URSS, avec la fin de la bipolarisation, puis la crise du Golfe ont précipité l'ensemble de la région du Croissant fertile dans une profonde crise de restructuration tant économique que politique<sup>30</sup>. Au cours de la décennie 1990, les tentatives de règlement de conflits domestiques et régionaux (les Accords de Ta'ef signés en 1991, qui visent à organiser l'après-guerre civile au Liban et à définir les modalités du retrait des troupes étrangères occupant le pays (troupes syriennes et israéliennes), les Accords d'Oslo signés par Y. Arafat en 1993 et le Traité du Wadi Araba en 1994 entre la Jordanie et Israël<sup>31</sup>) n'ont pas entraîné les effets souhaités – consensus politique sur les termes d'un nouveau partage du pouvoir au Liban et retrait des troupes occupant le pays, création d'un État et d'un territoire palestiniens viables, décision concernant le droit au retour des Palestiniens. Cet échec, mais aussi les termes mêmes des Accords d'Oslo éveillent les craintes d'une installation probable des réfugiés de 1948 dans les pays hôtes<sup>32</sup>. Le déclenchement de la seconde Intifadah en septembre 2000 et le

---

30. Les multiples dimensions et implications de ces événements sont étudiées par divers auteurs. Voir par exemple, Salamé, 1992 ; Salamé (dir.), 1994.

31. Qui devaient être suivis d'un accord israélo-syrien finalement avorté en 1996, auquel se serait joint le Liban (Picard, 1997).

32. En annonçant l'autonomie progressive d'une partie de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza, préliminaire à l'établissement d'un État palestinien, les accords d'Oslo procurent à tous les Palestiniens une identité politique, sinon encore territoriale, et permettent aux déplacés (personnes, enregistrées ou non à l'UNRWA comme réfugiées, ayant quitté leur résidence en Cisjordanie et Gaza lors de l'invasion de celles-ci par Israël en 1967) d'envisager un retour sur les terres occupées par Israël depuis 1967. Les réfugiés de 1948, au contraire, objet de négociations multilatérales depuis 1991 sur les modalités de l'application de leur droit au retour (en vertu de la résolution 194 des Nations unies), voient diminuer leur espoir de retour vers leurs villes et villages d'origine situés en Israël, avec la reconnaissance, par les instances palestiniennes, de cet État. Le traité du Wadi Araba, de même, qui implique la reconnaissance mutuelle de la Jordanie et d'Israël, fixe de ce fait implicitement sur le territoire jordanien les réfugiés de 1948, en reconnaissant implicitement comme impossible leur retour vers des territoires maintenant israéliens. Les déplacés de 1967, quant à eux, se trouvent placés dans une situation ambiguë : leur droit au retour, par le biais des négociations sur le droit au retour des réfugiés, se trouve discuté, mais au plus haut niveau politique, hors de leur contrôle. Alors qu'en Jordanie, la mention de l'origine palestinienne d'une partie de la population était niée depuis 1967, la signature du traité la rappelle brutalement et a été perçue comme une stigmatisation des Jordaniens d'origine palestinienne, inquiets d'être poussés à choisir entre deux allégeances politiques. En effet, dans le même

durcissement du conflit israélo-palestinien mettent également en relief la difficulté technique mais aussi politique de séparer physiquement et démographiquement l'État palestinien en devenir de la Jordanie : l'intransigeance israélienne sur des concessions territoriales essentielles à la viabilité d'un État palestinien, les violences contre les civils, puis l'accession du Hamas au pouvoir début 2006 poussent vers la rive est du Jourdain des milliers de familles palestiniennes<sup>33</sup>, tandis que de nouvelles mesures sont perçues dans l'opinion comme l'annonce, non seulement de la future installation des réfugiés, mais aussi de celle d'apatrides originaires de Gaza<sup>34</sup>. Outre le problème des réfugiés palestiniens, persiste celui du difficile désengagement syrien du Liban et des activités de mouvements liés à des puissances étrangères régionales (Hezbollah, FPLP). Enfin, la guerre civile en cours en Irak, les déplacements forcés à l'intérieur et vers l'extérieur de ce pays<sup>35</sup>, sont considérés par les populations arabes comme le prélude à une reconstruction du Moyen-Orient selon les affiliations religieuses et les appartenances ethnico-nationales, l'une des intentions prêtées aux États-Unis dans le projet du Grand Moyen-Orient. Les événements du 11 septembre marquent en effet l'« apogée du “moment américain” au Moyen-Orient » (Droz-Vincent, 2005 : 111), vu par les populations comme le coup fatal porté aux souverainetés nationales, mal défendues par les nouveaux leaders.

Le décès des autocrates personnifiant les blocages politiques et sociaux des sociétés de la région (Hussein de Jordanie en février 1999 et Assad de Syrie en juin 2000, Y. Arafat en octobre 2004) et la chute du régime de Saddam Hussein en 2003 n'ont

---

temps, les nationalistes jordaniens s'émouvaient de la création d'une entité palestinienne sans territoire, ce qui soulevait selon eux le problème d'une éventuelle représentation des Palestiniens de la diaspora dans les institutions palestiniennes et, ainsi, celui d'une double allégeance des Jordano-Palestiniens. Le texte du traité et ses annexes (voir par exemple dans Jordan Media Group, 1995) évoquent l'installation d'une partie au moins des réfugiés (après compensation), même si le discours officiel réaffirme sans faille jusqu'à aujourd'hui leur droit au retour.

33. Sur les migrations palestiniennes vers la rive est lors de la seconde Intifadah, voir Doraï, Husseini et Augé, 2003. Les effectifs de migrants, qui parfois utilisent la Jordanie comme lieu de transit avant une migration plus lointaine, sont impossibles à évaluer avec précision par des moyens indirects, mais la présence palestinienne due à la seconde Intifada est visible dans le tissu urbain jordanien.

34. Les habitants de Gaza, sous administration égyptienne depuis 1949, sont donc considérés comme étrangers en Jordanie. Ils ne disposent dans ce pays que de passeports temporaires valables deux ans, qui ne leur donnent pas accès à la citoyenneté. Or, de l'été 2004 à la mi-2006, sont discutées en Jordanie des mesures visant à une meilleure protection sanitaire et sociale des Gazites, l'attribution de passeports de trois ans, de cartes d'identité, etc.

35. Vers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Océanie, mais aussi principalement vers la Syrie et la Jordanie, qui selon le HCR abriteraient respectivement 600 000 et 700 000 Irakiens fin 2006. L'ouverture de la Jordanie aux transfuges du régime de Saddam Hussein et, plus récemment, aux familles fuyant les combats avec les forces américaines ou la guerre civile passe dans l'opinion jordanienne pour réaffirmer une ambition régionale hachémite, qui semblait éteinte depuis la rupture des liens administratifs entre la Jordanie et la Cisjordanie décidée par le roi Hussein en juillet 1988. Cette ambition se manifeste aussi par des opérations dites « de prévention » justifiées, dans les discours officiels, par la nécessité de protéger le pays des attaques terroristes en provenance d'un Irak livré à l'anarchie, de contrer l'influence chiite/iranienne dans ce pays et en Palestine (par ex. Sabbagh-Gargour, 2006, qui transcrit aussi l'idée, exprimée informellement jusqu'alors, d'une possible confédération entre la Jordanie et « ce qui reste de la Palestine », en lieu et place d'une « fédération entre deux États indépendants »).

en effet pas entraîné les transitions politiques attendues. En outre, contre l'esprit des tenants du credo néo-libéral pour qui la libéralisation économique favorise nécessairement une libéralisation politique, les mesures d'ouverture aux capitaux privés mises en place depuis la fin des années 1980 sous la pression des bailleurs de fonds internationaux se concrétisent rapidement à la faveur des changements de régimes, mais sans pour autant rationaliser les systèmes économiques et politiques<sup>36</sup>. Selon la théorie de l'État rentier, la stabilité des régimes était fondée historiquement sur la redistribution de ressources de type rentier qui permettait, en limitant le recours aux prélèvements directs, de négocier l'absence de participation politique des citoyens<sup>37</sup>, selon une logique clientéliste de type « néopatrimonial »<sup>38</sup>. Or, si le clientélisme continue dans tous les pays de la région à gangrener les systèmes économiques et politiques, la nature des ressources (aide au développement, investissements étrangers directs et indirects) change notablement celle des modalités de la redistribution et voit l'émergence de nouveaux groupes d'intérêt aux dépens des anciens « clients »<sup>39</sup>, alors que les prélèvements directs et la taxation augmentent et que la qualité des services se détériore en raison du désengagement étatique. Par ailleurs, si la privatisation des moyens de production allège la charge financière publique, elle affaiblit encore la capacité de contrôle des États/régimes qui ne disposent de toute façon pas de ressorts de légitimité suffisants pour se risquer à une réelle libéralisation politique. L'ouverture politique n'a pas suivi l'ouverture économique dans la région – ouverture très lente au cours des années 1990, puis, au tournant du siècle, rapide et étendue à de nombreux secteurs –, d'autant moins dans le contexte des exigences sécuritaires de l'après-11 septembre<sup>40</sup>. En outre, les entrepreneurs ont pu, dans certains cas, « se montrer réticents à la mise en place d'un État "minimum libéral", de peur des pertes engendrées par la déréglementation et par la politique de démantèlement des espaces

---

36. Une observation, étendue à de nombreux contextes nationaux dans la région et ailleurs, qui a poussé les théoriciens du néo-libéralisme à nuancer leur conviction de l'inéluctable articulation entre réforme économique et libéralisation politique (Catusse, 2006).

37. Selon l'aphorisme « pas de représentation sans taxation » (Beblawi, 1987 : 89). Cette théorie reste éclairante sur le terrain étudié ici, à condition d'élargir le propos : outre l'exemption de taxation, les ressources sont constituées de redistributions financières ou de biens et services. Dans le système rentier, « l'État a réduit l'exercice du politique à la redistribution et la participation à la sphère de la consommation » (Singerman, 1995 : 245).

38. Le patrimonialisme reproduit les relations de type patriarcal au niveau de la population dans son ensemble : le patriarche/leader/patron dispense ressources et contrôle social (protection), en retour de l'allégeance de ses sujets/clients. « Le néopatrimonialisme diffère du patrimonialisme en ceci qu'il combine et superpose les structures sociales informelles du patrimonialisme aux structures formelles et légales de l'Etat [...] » (Brynen, 1995 : 24-25).

39. Au Liban par exemple, depuis la fin de guerre, l'économie est « tournée vers l'extérieur et faiblement productive [et] s'apparente [...] à un système de rente, [provoquant] de graves distorsions dans l'allocation des facteurs de production, au risque de marginaliser des pans entiers de la population. » (Nahas, 2000 : 55). Cette marginalisation croissante est manifestée par l'augmentation constante de la pauvreté dans tous les pays de la région depuis la fin des années 1980.

40. Une stratégie déjà ancienne des régimes en place, qui ont toujours négocié des limites aux exigences internationales en matière de libéralisation politique en arguant du danger d'un accès au pouvoir des mouvements islamistes par ce biais (sur la Syrie, voir Kienle, 1997 : 17).

rentiers », voire « s'opposer à la démocratisation si celle-ci donnait du pouvoir à des groupes considérés comme des adversaires virtuels de leurs "privilèges" » (cité par Catusse, 2006). Les réformes économiques, enfin, ont provoqué une rupture entre les régimes et une partie de leurs anciens clients, ceux qui se révèlent incapables de trouver leur place dans les nouveaux canaux d'accès aux ressources ; le mécontentement populaire qui en résulte entraîne un renforcement du contrôle de l'expression politique.

Dans un tel contexte de blocage économique, politique et même social qui affecte tous les pays de la région, l'émigration a constitué un exutoire à la contestation directe au régime comme aux revendications indirectes d'accès au capital politique, économique et social. La seconde moitié des années 1990 voit en effet une forte reprise des mouvements migratoires (**Graphique 1**)<sup>41</sup>, vers l'Occident cette fois, de Jordanie (De Bel-Air, 2003), du Liban (Kiwani, 2005) et, à partir de 2000, des territoires gérés par l'Autorité nationale palestinienne (Hanafi, 2005), tandis que les Syriens, majoritairement peu qualifiés, s'expatrient essentiellement dans les pays de la région (Sadeldine, 2005). L'ampleur de ces flux est manifestée dans l'envol des montants des remises des travailleurs expatriés vers leur pays de départ<sup>42</sup>. Mais le 11 septembre ayant contribué à la fermeture progressive des débouchés migratoires vers l'Amérique du Nord, c'est donc de nouveau vers le Golfe (l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis essentiellement) que se dirigent aujourd'hui les candidats moyen-orientaux à l'émigration.

On peut donc dire que les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle au Moyen-Orient sont marquées par une fragmentation accrue des sociétés et par l'effondrement des espoirs tant de paix que de stabilisation ou d'ouverture politique des régimes, devant la faible marge de manœuvre politique laissée à ceux-ci, entre tensions domestiques et régionales d'une part, pressions impérialistes et consensus occidental sur les réformes à entreprendre, d'autre part. Les dividendes des mesures de normalisation n'ont pas pénétré les sociétés ; la libéralisation économique, l'entrée des capitaux étrangers et les nombreuses formules d'intégration économique régionale ou internationale auxquelles se sont pliés les gouvernements ont enrichi une minorité, sans diminuer le chômage ni contrer l'appauvrissement galopant et la chute généralisée du niveau de vie moyen. Tant ce contexte que l'incapacité des régimes à faire bénéficier équitablement de la libéralisation tous les segments de leurs populations nourrissent le divorce entre les deux parties. En réaction, le succès d'un référent politique supra-national, la *Umma* islamique, manifesté par l'islamisation croissante de la société, celui de la tribu également, parfois greffé sur les référents infra-nationaux (la communauté religieuse,

41. Après un mouvement, observable sur le graphique, de retour massif des expatriés de Palestine et de Jordanie au lendemain de la signature des traités de paix.

42. En 2004, les remises et transferts des migrants jordaniens atteignaient 20 % du PIB national et ceux des expatriés libanais environ 15 % du PIB libanais selon des estimations de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2006). Le chiffre avancé pour la Syrie (3,5 % du PIB) est fortement sous-estimé. Les flux de remises vers ce pays ne peuvent être quantifiés exactement, car ils ne transitent pas par les banques, mais circulent sous forme de lettres de crédit ou de transferts monétaires directs aux familles.



locale), forcent les régimes à des concessions politiques à l'opinion, voire à un partage des attributions de leur charge<sup>43</sup>, peu propice à la définition d'un consensus touchant aux modalités de la construction nationale.

### Quels enjeux ?

Au vu de ce contexte, c'est donc, plus que jamais, la sécurité des régimes en place qui est en jeu, de même que la question des souverainetés nationales dans toutes leurs dimensions, une question au cœur du divorce politique entre les régimes et les sociétés, mais aussi de la fragmentation accrue de celles-ci : d'une part, la souveraineté est revendiquée par les populations nationales, mais leurs divers segments divergent de plus en plus sur sa définition ; d'autre part, cette question reste éludée par les régimes et son traitement entravé par les exigences en termes de sécurité de ceux-ci et de leurs bailleurs/patrons/protecteurs, face à l'instabilité grandissante du contexte régional.

Ces enjeux de stabilité/souveraineté peuvent être déclinés transversalement autour de deux thèmes majeurs :

1) La question du nombre, dont on a vu plus haut qu'elle est liée à celle de la définition de la population mais aussi du territoire national. La « lutte démographique pour le pouvoir » (Bookman, 1997) reste plus que jamais d'actualité dans la région, particulièrement dans le cas israélo-palestinien<sup>44</sup>. Dans ce contexte, l'émigration palestinienne de l'après-Intifadah relevée plus haut prend un tour politique, en donnant corps à la théorie du transfert « de fait » chère à la droite nationaliste israélienne. Les efforts d'intégration entre le Liban et la Syrie, de même, répondent à de possibles nostalgies d'empire<sup>45</sup> ou plus probablement à une ambition d'acquisition du statut de

---

43. Par exemple, le désengagement croissant, au profit des institutions islamistes, de la conception et de la conduite des politiques sociales, visible dans les États du Golfe mais aussi, plus récemment, en Jordanie, de même que le rôle essentiel joué dans la fourniture de services sociaux par diverses organisations telles que le Hamas, ou, au Liban, le Hezbollah et d'autres organisations communautaires.

44. L'enjeu politique du nombre dans ce contexte est décrit par de nombreux auteurs, par exemple Dieckhoff, 1989 (chap. 1) ; Gilbar, 1997 ; Masalha, 1992 ; 2000 ; Berthomière, 2003 ; de Crousaz, 2005 ; Pappe, 2006.

45. Depuis le démantèlement de l'Empire ottoman, « [a]u Moyen-Orient, le problème de l'unité arabe a été abordé à maintes reprises dans l'histoire [...]. [Il a] donné lieu à divers projets : le projet du Croissant fertile (le projet [développé par les] Hachémites et celui du Mufti Al-Husseini), le projet de la Grande Syrie et le projet d'Union arabe (le projet du prince Abdallah) » (Al-Naqeeb, 1991 : 48). Parmi ceux-ci, le projet développé par les Hachémites, initiateurs de la Grande révolte arabe en 1916, prévoyait l'instauration d'un royaume arabe sous domination hachémite ayant pour capitale Damas, « comprenant la Péninsule arabique, le nord de l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et l'Israël actuels » (Schlaim, 1988 : 21-22). Le projet de la Grande Syrie prône « l'unité des territoires dits du "Croissant fertile", c'est-à-dire du bassin du Tigre et de l'Euphrate et de ses prolongements en façade méditerranéenne (soit la Syrie, le Liban et la Palestine ainsi que l'île de Chypre) ». Il est défendu par le Parti populaire syrien d'Antoun Saadé comme le lieu d'une unité de civilisation fondée sur l'héritage araméen et syriaque, mais aussi par certains sunnites (et chrétiens) partisans d'un grand État arabe successeur de l'Empire ottoman, reposant sur les grandes villes de la région (Corm, 2005). Ces projets recourent plus ou moins les idéologies panislamiques et panarabes, dans leurs diverses variantes.

puissance régionale <sup>46</sup>. L'application des accords de Ta'ef est aussi bloquée par une revendication liée au nombre, à la structure interne d'une population libanaise dont la définition reste sujette à caution, entre partisans du *jus solis* et du *jus sanguinis* : les partisans du retour à une hégémonie chrétienne, fondée sur leur suprématie numérique en 1932, restent en quête de stratégies statistiques leur permettant de revendiquer des effectifs supplémentaires. La question du contrôle du ratio démographique chrétiens/musulmans, chiïtes/sunnites plus généralement, constitue l'enjeu démographique du processus de construction nationale libanais.

Le problème du droit au retour restant non résolu, la présence des réfugiés et déplacés palestiniens et l'éventuelle installation des premiers dans les pays hôtes alimentent les clivages socio-politiques, cette fois entre sunnites et autres communautés confessionnelles au Liban, entre « Transjordanien » et « Jordano-Palestiniens » en Jordanie, entre réfugiés et déplacés, et entre Palestiniens de la diaspora et Palestiniens de l'intérieur au sein même de la population palestinienne. On retrouve la question du nombre à propos des estimations contradictoires des effectifs respectifs de chiïtes, de sunnites et de Kurdes dans l'Irak de l'après-Saddam Hussein, dans un contexte social défini par le « libérateur » américain comme fondé sur l'appartenance ethnico-religieuse. En effet, l'enjeu du nombre ne prenant sens que dans le cadre d'une « construction sociale de la réalité », selon les termes de Berger et Luckmann, ici un territoire ou une population définis par rapport à un Ailleurs et un Autre essentialisés, se pose la question de *l'espace physique (territoire) ou social (population nationale, citoyens, etc.) de référence* adopté dans les discours sur la construction nationale. La catégorisation de ces espaces procèdera donc de la définition des termes de celle-ci ; le conflit sur le nombre trahit ici les dissensions, entre les divers acteurs du politique, sur les modalités du processus de construction nationale et la représentation de la nation.

2) Autre enjeu de stabilité politique et de définition d'une souveraineté nationale, le « contrat social » qui, on l'a dit, dépend en grande partie de la capacité de l'État à contrôler ses frontières mais aussi à définir ses citoyens. Forcés de concilier l'érosion de leurs capacités de redistribution, la nécessité de réformes drastiques et les exigences de leur sécurité qui interdisent une libéralisation politique inévitablement déstabilisante, les régimes doivent négocier de nouveaux modes d'action et d'interactions politiques. Si l'un des objectifs reste l'éviction des opposants déclarés ou potentiels, le muselage de la contestation et la sécurisation des régimes ne peuvent se passer de l'accès à de nouvelles ressources et à de nouvelles modalités d'intervention dans le processus de redistribution à des fins de contrôle politique et social. La « poursuite de la rente » (Brand, 1995) reste donc l'un des moteurs majeurs de la prise de décision politique des pays de la région, une rente dont la nature ne peut plus être seulement financière ou en termes d'infrastructures. Plus largement, il s'agit à la fois de prévenir les effets pervers des réformes, une dégradation brutale des conditions de vie et niveaux de développement atteints grâce à la rente et de répondre aux exigences contradictoires

---

46. La Syrie, en refusant de quitter le Liban à l'issue des Accords de Ta'ef, s'imposait ainsi comme acteur régional. On a émis plus haut (note 35) l'hypothèse que la Jordanie ambitionnait elle aussi depuis 2003 l'exercice d'un pouvoir au niveau régional.

des acteurs domestiques et internationaux. Le désengagement du secteur public des fonctions de redistribution économique, de protection sociale et de socialisation doit donc être compensé par des institutions intermédiaires, sans pour autant remettre en cause l'ordre politique existant.

### **Contribution du projet à l'exploration de la problématique**

Les enjeux de souveraineté et de sécurité les plus récents auxquels doivent faire face les régimes de la région étant ainsi mis en relief, on exposera ici les divers éléments du discours sur la nation contenus dans les représentations du migrant et dans les modes d'encadrement des mobilités mis en lumière par les participants à ce projet. Les contributions abordent ces problématiques à diverses échelles spatiales et selon les multiples configurations et acteurs des migrations moyen-orientales : immigration et émigration, réfugiés et migrants dits de travail, réfugiés palestiniens et non palestiniens, Arabes et non-Arabes, hommes et femmes, États et institutions intermédiaires, acteurs domestiques et réseaux transnationaux. Elles mettent au jour ainsi la variété des représentations de la nation et des relations internationales parfois conflictuelles défendues par ces acteurs, en ce début de millénaire en crise.

La question du *nombre* des migrants comme enjeu politique traverse l'ensemble des contributions. Le débat populaire et politique sur les termes/conditions de souveraineté et/ou de représentation des populations nationales se concentre sur les effectifs de travailleurs étrangers aux dépens des nationaux dans les industries de Jordanie (De Bel-Air et Dergarabedian) et sur les enjeux sociaux contenus dans la disponibilité de deux millions de travailleuses domestiques employées au service des familles jordaniennes et du Golfe (Bergem), sur les effectifs des travailleurs syriens au Liban, instruments d'une intégration entre les deux pays selon certains, ou indispensable réserve de main-d'œuvre selon d'autres (Chalcraft), sur les effectifs de la diaspora palestinienne qui se heurte au non-respect du droit au retour (Hanafi), sur la part des réfugiés de Palestine dans la population des pays hôtes voisins de celle-ci (Al Husseini) et plus particulièrement au Liban (Doraï et Clochard ; Jaulin), où le maintien dans l'illégalité des réfugiés soudanais en transit vers l'Europe répond à la question sensible du ratio chrétiens/musulmans (Doraï et Clochard) ; de même, le débat sur l'émigration continue des chrétiens du Liban (Jaulin ; Tabar) vue comme une menace pour l'hégémonie politique maronite déjà remise en cause par les termes des accords de Ta'ef.

Les migrations constituent aussi une ressource apte à faire face aux enjeux du nombre décrits plus haut. L'expatriation vers le Liban offre un débouché aux travailleurs syriens qualifiés et non qualifiés, allégeant ainsi la pression sur l'économie syrienne (Chalcraft) et permettant d'engranger des flux de remises. De même, l'appel à l'immigration asiatique est en Jordanie la seule façon de répondre à court terme à une pénurie de main-d'œuvre dans un secteur industriel peu attractif (De Bel-Air et Dergarabedian). La diaspora libanaise, chrétienne maronite en grande majorité, constitue un réservoir de population hors des frontières, dont la réintégration dans les institutions nationales, prônée activement par l'Église maronite en particulier, permettrait aux chrétiens de surmonter leur état de minorité démographique (Jaulin ;

Tabar). La naturalisation des réfugiés de 1948 et des déplacés de 1967 par les autorités jordaniennes de l'époque a quant à elle permis à ce pays, hôte de la plus grande partie de la diaspora palestinienne, de s'imposer comme interlocuteur sur la scène régionale, comme représentant des Palestiniens et comme entité gagnant en signification au point de vue démographique. Cette stratégie d'incorporation est ranimée à l'occasion de la signature du traité du Wadi Araba et des négociations sur le droit au retour (Al Husseini), mais aussi, comme évoqué par De Bel-Air et Dergarabedian, à l'égard de l'Irak depuis 2003. Plus généralement, c'est ici la définition d'une population, entre la simple collection d'individus et le peuple (au sens du *Volk* allemand), entre l'ouverture et la fermeture, entre le modèle libéral et l'ultra-nationalisme, qui est discutée par les acteurs.

La flexibilité des frontières, incluant/excluant des segments de populations au gré des ambitions domestiques ou régionales et, plus généralement, la définition du *lien entre territoire et population nationale* apparaît comme l'un des objets privilégiés de l'instrumentalisation politique des migrants. Face à l'échec des négociations multilatérales sur le droit au retour des réfugiés engagées depuis la Conférence de Madrid en 1991, face au projet actuel d'un État palestinien vu comme un substitut au droit au retour, Sari Hanafi propose l'alternative d'un nouveau modèle d'État-nation caractérisé par des frontières et une citoyenneté flexibles, un État-nation « extraterritorial » attribuant nationalité et citoyenneté palestiniennes aux membres de la diaspora. Ce projet national proche d'un « État de population », selon le terme de Foucault (1994), est mobilisé par les partisans de la construction d'un Liban à dominante chrétienne. Fondée sur une déterritorialisation partielle, sur le mode du réseau transnational, cette stratégie vise à réintégrer dans la vie politique du pays les membres (en majorité chrétiens) de la diaspora par une défense acharnée du *jus sanguinis* dans l'attribution de la nationalité libanaise, contre les termes des accords de Ta'ef qui introduisent les éléments d'un *jus solis* (Jaulin). L'Église maronite étudiée par P. Tabar, plus particulièrement, s'affirme clairement comme acteur politique « globalisant » sur la scène politique libanaise, en menant une politique d'expansion au sein des communautés maronites de la diaspora dans le but de fédérer celles-ci autour de ses intérêts au plan domestique.

Territoires-réseaux, définis par l'extension des populations définies comme nationales, les territoires nationaux sont aussi recoupés par ou superposés à des territoires de citoyenneté. L'espace de la circulation autorisée, de la visibilité dans l'espace public, de l'accès légal au marché du travail national au sein des frontières est celui du citoyen ou assimilé, tels certains migrants arabes en Jordanie. Le confinement des travailleuses domestiques dans l'espace de la maison (Bergem), celui des travailleurs asiatiques dans les Zones industrielles qualifiantes de Jordanie (De Bel-Air et Dergarabedian), celui des réfugiés palestiniens au Liban en marge des institutions et des droits politiques et sociaux (Al Husseini), celui des réfugiés non-Palestiniens (Doraï et Clochard), non seulement réduits à la clandestinité dans ce pays, à la mobilisation de réseaux d'entraide fondés sur des solidarités primaires, mais aussi privés des moyens de traverser les frontières nationales et plus encore d'accéder à l'espace Schengen, celui des travailleurs syriens enfin, sur un marché du travail libanais échappant à toute législation (Chalcraft), matérialisent la ségrégation

entre acteurs sociaux, les citoyens, et non-acteurs, les exclus. Le durcissement des politiques appliquées aux migrants depuis la fin des années 1990 est en effet général au Moyen-Orient arabe. En outre, dans le contexte politico-économique de la période actuelle, il devient quasi structurel. Cette ségrégation politico-spatiale du migrant prend d'abord place dans des stratégies régionales et internationales. En Jordanie, elle apparaît indispensable à la poursuite (dans les deux sens du terme) d'une nouvelle rente politique et économique : appliquée aux ouvriers asiatiques des QIZ, elle constitue un avantage comparatif en termes de main-d'œuvre offert aux investisseurs internationaux. Elle permet ainsi d'attirer les Investissements étrangers directs, mais sert aussi les ambitions régionales du régime et sa reconnaissance politique par les patrons occidentaux (De Bel-Air et Dergarabedian). L'assimilation partielle des réfugiés et déplacés palestiniens, pour sa part, permet d'attirer l'aide internationale financière et en termes d'infrastructures, tandis que la présence des services de l'UNRWA rappelle les pays hôtes à l'opinion internationale (Al Hussein). La ségrégation des migrants rend aussi possible une certaine maîtrise des termes d'une complémentarité économique-politique entre la Syrie et le Liban (Chalcraft) et matérialise le refus de l'installation des réfugiés palestiniens et, plus généralement, musulmans dans le cadre d'une politique de limitation de la participation des sunnites au processus de construction national libanais (Al-Husseini ; Dorai et Clochard).

Au niveau de la politique intérieure, cette ségrégation procède aussi de la définition des termes du contrat social et corrige ainsi le défi posé par l'immigration à la souveraineté nationale. Face aux exigences de sécurisation de régimes engagés dans la réforme de leurs économies sans libéralisation politique, la fourniture des services domestiques comme élément de confort matériel et, par extension, de la personne du serviteur comme quasi-esclave est échangée par divers régimes contre l'allégeance politique des bénéficiaires (Bergem). Plus généralement, comme évoqué plus ou moins explicitement par la plupart des auteurs, la ségrégation à l'emploi ou selon les conditions de travail permet à une distinction entre citoyens et non-citoyens de s'opérer.

Le recours à une main-d'œuvre étrangère discriminée a également facilité le processus de privatisation de la redistribution dans ses formes diverses. La présence d'une main-d'œuvre docile et peu onéreuse, à la différence des populations nationales, attire les investisseurs privés, qui définiront les standards et conditions d'emploi des travailleurs auxquels devront se plier les nationaux, en fonction des lois du marché. Cette délégation épargne aux régimes la frustration des citoyens, alors dirigée contre les étrangers et le secteur privé (De Bel-Air et Dergarabedian). De même, la privatisation de la redistribution sous forme d'infrastructures, telles que la garde des jeunes enfants et les soins aux personnes dépendantes, est réalisée efficacement par un recours à la main-d'œuvre asiatique. Celle-ci permet de réintégrer cette fonction de protection sociale au sein du relais le plus consensuel aux fonctions auparavant assumées par le secteur public : la famille. Le renforcement des structures patriarcales de la société étant indissociable de celui des structures du politique, selon les termes mêmes du néopatrimonialisme, la stabilité des relations hommes-femmes et entre générations permet la reproduction d'un conservatisme social et politique (Bergem). Plus généralement, dans des contextes nationaux de crise économique et de pression

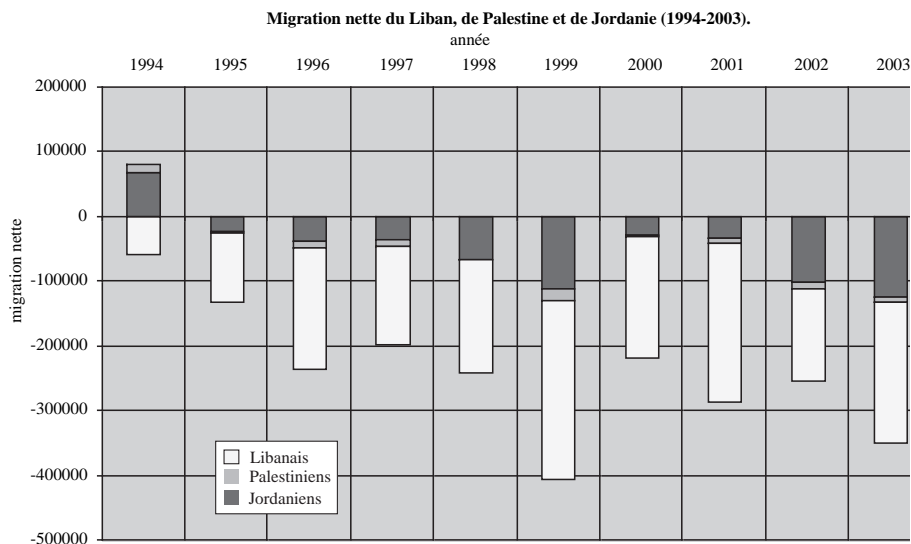
libérale, on peut donc dire que le confinement des divers types de migrants décrit plus haut et leur déni de droits sociaux prend un aspect structurel, ces violences permettant de constituer un facteur de discrimination en faveur des citoyens du Moyen-Orient soumis depuis la fin des années 1980 à une dégradation régulière de leur situation économique et politique. Les simples droits civiques et humains peuvent ainsi être présentés comme le privilège exclusif des citoyens, être réinscrits dans le processus de redistribution des ressources par le régime en retour de l'allégeance de la population mais, surtout, contribuer au maintien de standards très bas d'exigence politique de la part des citoyens.

Cette instrumentalisation micro-politique du migrant au Moyen-Orient, plus ou moins articulée par les divers acteurs du processus, renforce donc celle observée plus haut au niveau macro-politique. Les migrants restent plus que jamais enjeux, mais deviennent aussi acteurs du processus de définition du citoyen, des identités nationales, du partage du pouvoir et du capital, du territoire. Ils interagissent avec d'autres acteurs, tels les États, dont l'importance a été réappréciée par de nombreux contributeurs, avec les grandes puissances étatiques et institutions internationales en lice dans la région, mais également avec d'autres acteurs de la sphère du politique (réseaux ethnico-nationaux, religieux, réseaux d'affaires transnationaux). Plus généralement, la mobilité des populations à partir, vers et au sein de la région est au cœur d'un processus de restructuration géopolitique en cours au Moyen-Orient, qui met en relief la pluralité croissante des notions de nationalité, de frontière, de souveraineté, de population nationale et de territoire. Ceci augure l'étendue des difficultés à surmonter pour contenir des crises qui secouent la région de nos jours, ou au contraire, y jeter les bases singulières d'une conception particulièrement souple de la nation<sup>47</sup>.

*Pour leur relecture attentive des textes et leurs commentaires éclairants, Françoise De Bel-Air remercie Mona Deeb, Elizabeth Picard, Nadine Picaudou, Fadi Bardawil, Youssef Courbage, Franck Mermier.*

---

47. Les premiers éléments d'exploration de cette problématique ont été définis à l'occasion d'une table-ronde tenue à l'IFPO de Amman le 12 décembre 2004. L'auteur en remercie chaleureusement les participants pour leur contribution scientifique essentielle, ainsi que l'IFPO, pour son soutien financier et logistique à toutes les étapes de ce projet.

**Graphique 1**

Source : Entrées et sorties du territoire, années concernées (données du Public Security Directorate, Amman, *Annuaire statistiques* ; Fargues, 2005, Tableau 2, p. 260 ; Direction générale de la Sécurité générale, Beyrouth, *Annuaire statistiques*).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AHMED I., 1997 : « Exit, Voice and Citizenship », dans T. Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et T. Faist, *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford/New York, Berg, p. 159-185.
- AL-ALI N. et KOSER Kh. (éds.), 2002 : *New Approaches to Migration? Transnational Communities and the Transformation of Home*, London/New York, Routledge.
- ANDERSON B., 1991 : *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, New York/London, Verso.
- APPADURAI A., 1996 : *Modernity At Large: Cultural Dimensions of Globalisation*, Mineapolis, University of Minnesota Press .
- BADIE B., 1990 : « “État et légitimité” en monde musulman : crise de l’universalité et crise des concepts », dans H. El Malki et J.-C. Santucci (dir.) 1990, *État et développement dans le monde arabe. Crise et mutation au Maghreb*, Paris, CNRS, p. 19-30.
- BADIE B., 1995 : *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l’utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- BANQUE MONDIALE, 2006 : *Global Economic Prospects 2006: Economic Implications of Remittances and Migration*, Washington, World Bank.

- BASCH L., GLICK SCHILLER N. et SZANTON BLANC C., 1994 : *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation States*, London/New York, Routledge.
- BAYART J.-F., 1996 : « L'historicité de l'État importé », dans *Les Cahiers du CERI*, 15, p. 9-48.
- BEAUGÉ G., 1985 : « Le rôle de l'État dans les migrations de travailleurs et la "diversification" économique des pays de la péninsule Arabe », *Tiers Monde*, XXVI, 103, juillet-septembre.
- BEAUGÉ G., 1991 : « Les migrations au Moyen-Orient : tendances et perspectives », dans G. Beaugé et F. Buttner (dir.), *Les migrations dans le monde arabe*, Aix en Provence, IREMAM/Paris, CNRS, p. 9-28.
- BEBLAWI H., 1987 : « The Rentier State in the Arab World », dans H. Beblawi et G. Luciani (éd.), *The Rentier State, (Nation, State and Integration in the Arab World*, vol. 2), London/New York, Croom Helm, 1987.
- BERTHOMIÈRE W., 2003 : « Le "Retour du nombre" : permanences et limites de la stratégie territoriale israélienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 19/3, p. 73-92.
- BERTHOMIÈRE W., DORAÏ M. K., DE TAPIA S. (dir.), dossier « Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire », *Revue européenne des migrations internationales*, 19/3.
- BIRKS J. S. et SINCLAIR C. A., 1978 : « The International Migration Project: An Enquiry Into the Middle-East Labor Market », *International Migration Review*, 13/1.
- BIRKS J. S. et SINCLAIR C. A., 1979 : « Contemporary International Migration and Human Resources Development in the Arab Region: Background and Policy Issues », Paper presented at the *Second Regional Population Conference of ECWA*, Damascus, ECWA, 1-6 December 1979.
- BIRKS J. S. et SINCLAIR C. A., 1980 : *Arab Manpower: the Crisis of Development*, London, Croom Helm.
- BOCCO R., 1994 : « Migrations, démocratisation, médiations : enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient », dans R. Bocco et M.-R. Djalili (dir.), *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris, PUF, p. 9-29.
- BOCCO R., 1995 : « 'Asabiyât tribales et États au Moyen-Orient. Confrontations et connivances », *Maghreb-Machrek*, 147, janvier-mars, p. 3-12.
- BOOKMAN M. Z., 1997 : *The Demographic Struggle for Power. The Political Economy of Demographic Engineering in the Modern World*, London, Frank Cass.
- BRAND L., 2006 : *Citizens Abroad. Emigration and the State in the Middle East and North Africa*, Series Cambridge Middle East Studies, Cambridge, CUP.
- BRAND L., 1995 : *Jordan's Inter Arab Relations. The Political Economy of Alliance Making*, New York, Columbia University Press.
- BRUBAKER R., 1998 : *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Harvard University Press.



- BRYNEN R., 1995 : « The Neopatrimonial Dimension of Palestinian Politics », *Journal of Palestine Studies* XXV, n° 1 (Autumn), p. 23-36.
- CASTLES S., 2004 : « The Factors That Make and Unmake Migration Policies », *International Migration Review*, XXXVIII/3, Fall 2004, p. 852-884.
- CASTLES S. et DAVIDSON A. (éd.), 2000 : *Citizenship and Migration: Globalization and the Politics of Belonging*, Taylor & Francis, Inc.
- CASTLES S. et MILLER M. J., 2003 : *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Guilford Publications, Inc.
- CATUSSE M., 2006 : « Ordonner, classer, penser la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique », dans É. Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin.
- CHOUCRI N., 2002 : « Migration and Security: Some Key Linkages », *Journal of International Affairs*, 56/1, p. 97-122.
- CORM G., 2005 : *Le Liban contemporain*, Paris, La Découverte.
- COSTA-LASCOUX J. et WEIL P., 1992 : *Logiques d'États et immigrations*, Paris, Éd. Kimé.
- DE BEL-AIR F., 2003 : « Migrations internationales et politique en Jordanie », *Revue européenne des migrations internationales*, 19/3, p. 9-41.
- DE CROUSAZ P., 2005 : « Le facteur démographique dans la détermination par Israël de ses frontières avec les Palestiniens », *a contrario*, 3/2, p. 66-98.
- DESA / UN, 2006 : « International Migration in the Arab Region », *U.N. Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region: Challenges and Opportunities*, Beirut (Lebanon), ESCWA, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, UN/POP/EGM/2006/14, 11 May 2006.
- DIECKHOFF A., 1989 : *Les espaces d'Israël*, Paris, Presses de la FNSP.
- DORAÏ M. K., HUSSEINI J. et AUGÉ J.-C., 2003 : « De l'émigration au transfert ? Réalités démographiques et craintes politiques en Jordanie », *Maghreb-Machrek*, 76, été, p. 75-94.
- DROZ-VINCENT P., 2005 : « Du 11 septembre à la Guerre en Irak : les "nouvelles frontières" du Moyen-Orient », *a contrario*, 3/2, p. 110-129.
- FAIST T., 2004 : *The Migration-security Nexus. International Migration and Security Before and After 9/11*, School of International Migration and Ethnic Relations, Malmö University, Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration and Ethnic Relations (<http://hdl.handle.net/2043/686>).
- FAIST T., 2002 : « "Extension du domaine de la lutte" : International Migration and Security Before and After September 11, 2001 », *International Migration Review*, 137, p. 7-14.
- FAIST T., 2000 : *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Clarendon Press.

- FAIST T., 1997 : « The Crucial Meso-Level », dans T. Hammar, G. Brochmann, K. Tamas et T. Faist, *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford/New York, Berg, p. 187-217.
- FARGUES Ph. (dir.), 2005 : *Migrations méditerranéennes. Rapport 2005*, Florence, Institut universitaire européen/Commission européenne (www.carim.org).
- FOUCAULT M., 1989 : *Résumé des cours 1970-82*, Paris, Julliard, Conférences, essais et leçons du Collège de France.
- FOUCAULT M., 1994 : *Dits et écrits 1954-1988, vol. III : 1976-1979*, Paris, Gallimard.
- FREEMAN G., 2004 : « Immigrant Incorporation in Western Democracies », *International Migration Review*, XXXVIII/3, Fall, p. 945-969.
- GEDDES A., 2003 : *The Politics of Migration and Immigration in Europe*, London/Thousand Oaks/New Delhi, Sage Publications.
- GILBAR G., 1997 : *Population Dilemmas in the Middle East*, London/Portland, Frank Cass.
- GLICK SCHILLER N. et FOURON G., 2001 : *Georges Woke Up Laughing. Long-Distance Nationalism and the Search for Home*, London/Durham, Duke University Press.
- GREEN N., 2002 : *Repenser les migrations*, Paris, PUF.
- GREENHALGH S., 1995 : « Anthropology Theorizes Reproduction: Integrating Practice, Political Economic, and Feminist Perspectives », dans S. Greenhalgh (éd.), *Situating Fertility, Anthropology and Demographic Inquiry*, Cambridge, CUP, p. 3-28.
- GUARNIZO L. E., PORTES A. et HALLER W., 2003 : « Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology*, 108/6, May, p. 1211-1248.
- GUILD E. et VAN SELM J. (éd.), 2005 : *International Migration and Security. Opportunities and Challenges*, London/New York, Routledge.
- GUILMOTO C. et SANDRON F., 2000 : « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Population*, 55/1, p. 105-136.
- HAMMAR T., 2001 : « Politics of Immigration Control and Politicisation of International Migration », dans Siddique (éd.) 2001, p. 15-27.
- HAMMAR T., 1990 : *Democracy and the Nation-State. Aliens, Denizens and Citizens in a World of International Migration*, Avebury, Aldershot.
- HAMMAR T. (éd.), 1985 : *European Immigration Policy. A Comparative Study*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HANAFI S., 2005 : « Palestine: the Social and Political Dimension of Migration », dans Ph. Fargues (dir.) 2005, p. 251-257.
- HIRSHMAN C., KASINITZ P. et DEWIND J. (éd.), 1999 : *Handbook of International Migration: The American Experience*, New York, Russel Sage Foundation.
- HOBBSBAWM E., 1990 : *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, CUP.

- HOLLIFIELD J., 2004 : « The Emerging Migration State », *International Migration Review*, XXXVIII/3, Fall, p. 885-912.
- HOLLIFIELD J., 2000 : « The Politics of International Migration. How Can We “Bring the State Back In”? », dans C. Brettel et J. Hollifield (éd.), *Migration Theory. Talking Across Disciplines*, New York/London, Routledge, p. 137-185.
- HOLLIFIELD J., 1998 : « Migration, Trade and the Nation-State: The Myth of Globalisation », *UCLA Journal of International Law and Foreign Affairs*, 3/2, p. 595-636.
- HOLLIFIELD J., 1997 : *L'immigration et l'État-Nation à la recherche d'un modèle national*, Paris/Montréal, L'Harmattan.
- HOLLIFIELD J., 1992 : *Immigrants, Markets and States. The Political Economy of Postwar Europe*, Harvard, Harvard University Press.
- HUNTINGTON S., 2004 : *Who Are We: The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon & Schuster Adult Publishing Group.
- JACOBSON D., 1996 : *Rights Across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- JABER H. et Métral F. (dir.), 2005 : *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle*, Beyouth, IFPO.
- JOPPKE Ch., 1998 : « Immigration Challenges the Nation State », dans Ch. Joppke (éd.), *Challenges to the Nation-State: Immigration to Western Europe and the United States*, Oxford, OUP.
- JORDAN MEDIA GROUP, 1995 : *The Jordan-Israel Peace Treaty. What is it?*, Publication n° 18, Amman, JMG.
- KIWAN F., 2005 : « La dimension politique et sociale des migrations au Liban », dans Ph. Fargues (dir.) 2005, p. 187-192.
- KIENLE E., 1997 : « Vers un ajustement structurel et stratégique de l'autoritarisme : le politique dans la Syrie des années 1990 », *Maghreb-Machrek*, 158, oct.-déc., p. 5-17.
- KOSLOWSKI R. (éd.), 2005 : *International Migration and the Globalisation of Domestic Politics*, Routledge.
- KOSLOWSKI R., 2005 : « International Migration and the Globalisation of Domestic Politics: A Conceptual Framework », dans Koslowski (éd.) 2005, p. 5-32.
- LARCHEVÊQUE F., 2005 : note de lecture, *EcoManagement*, 02/2005 (www.cndp.fr).
- LAYTON-HENRY Z., 1992 : *The Politics of Immigration*, London, Blackwell.
- LE BRAS H., 1997 : « Introduction à natalismes, nationalisme, eugénisme et darwinisme social », dans F. Ronsin, H. Le Bras et F. Zucker-Rouvillois, *Démographie et politique*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p. 83-84.
- MASALHA N., 2000 : *Imperial Israel and the Palestinians*, London, Pluto Press.
- MASALHA N., 1992 : *Expulsion of the Palestinians: The Concept of “Transfer” in Zionist Political Thought, 1882-1948*, Washington, Institute for Palestine Studies.

- McNICOLL G., 1998a : « The Governance of Fertility Transition: Reflections on the Asian Experience », dans G. W. Jones, R. M. Douglas, J. C. Caldwell et R. M. D'Souza (éd.), *The Continuing Demographic Transition*, Oxford, Oxford University Press, Inc., p. 365-382.
- McNICOLL G., 1998b : *Government and Fertility in Transitional and Post-Transitional Societies*, Population Council Working Paper 113, New York, Population Council, Policy Research Division.
- MASSEY D., 1999 : « International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century: The Role of the State », *Population and Development Review*, 25/2.
- MASSEY D., ARANGO J., HUGO G., KOUAOUCI A., PELLEGRINO A. et TAYLOR J. E., 1993 : « Theories of International Migration: A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, 19/3, p. 431-453.
- MASSEY D., ARANGO J., HUGO G., KOUAOUCI A., PELLEGRINO A. et TAYLOR J. E., 1998 : *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford, Clarendon Press.
- NAHAS C., 2000 : « L'économie libanaise et ses déséquilibres », *Maghreb-Machrek*, 169, juillet-septembre, p. 55-69.
- NAQEEB K. H. AL-, 1991 : « Social Origins of the Authoritarian State in the Arab East », dans E. Davis et N. Gavrielides (éd.), *Statecraft in the Middle East. Oil, Historical Memory, and Popular Culture*, University Presses of Florida, p. 36-70.
- NOIRIEL G., 1988 : *Le creuset français. Histoire de l'immigration (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil.
- NOIRIEL G., 1991 : *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe, 1793-1993*, Paris, Calmann-Levy.
- NOIRIEL G. et HOROWITZ D., 1992 : *Immigrants in Two Democracies. French and American Experiences*, New York University Press.
- PAPPE I., 2006 : *A History of Modern Palestine: One Land, Two People*, Cambridge, CUP.
- PICARD É., 1997 : « La Syrie et le processus de paix », *Maghreb-Machrek*, 158, oct.-déc., p. 57-69.
- ROSENTAL P.-A., 2006 : « Pour une histoire politique des populations », *Annales Histoire, Sciences sociales*, 1, janvier-février, p. 7-29.
- SABBAGH-GARGOUR R., 2006 : « Volatile Borders », *Jordan Business*, June, p. 54-56.
- SADELDINE S., 2005 : « Syria: the Demographic and Economic Dimension of Migration », dans Fargues (dir.) 2005, p. 265-278.
- SALAMÉ Gh. (dir.), 1994 : *Démocraties sans démocrates, politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard.
- SALAMÉ, Gh., 1992 : « L'Orient moyen dans un monde en mutation », *Maghreb-Machrek*, 136, avril-juin.

- SALAMÉ Gh. (éd.), 1987 : *The Foundations of the Arab State*, London, Croom Helm.
- SASSEN S., 1991 : *The Global City*, Princeton, PUP.
- SAYAD A., 1984 : « État, nation et immigration : l'ordre international à l'épreuve de l'immigration », *Peuples méditerranéens*, 27-28, avril-septembre, p. 187-205.
- SCHNAPPER D., 1992 : *L'Europe des immigrés*, Paris, François Bourin.
- SHAMI S., 1996 : *Emigration Dynamics in Jordan, Palestine and Lebanon*, Geneva, IOM/UNFPA, Policy Workshop on Emigration Dynamics in the Arab Region.
- SHEFFER G., 2003 : *Diaspora Politics: At Home Abroad*, Cambridge, CUP.
- SHLAIM A., 1988 : *The Politics of Partition. King Abdullah, the Zionists and Palestine 1921-1951*, Oxford: O.U.P., 1988.
- SINGERMAN D., 1995 : *Avenues of Participation. Family, Politics and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton, Princeton University Press.
- SMITH M. P., 2003 : « Transnationalism, the State and the Extraterritorial Citizen », *Politics and Society*, 31/4, December, p. 467-502.
- SIDDIQUE M. A. B. (éd.), 2001 : *International Migration into the 21<sup>st</sup> Century. Essays in Honour of Reginald Appleyard*, Cheltenham (UK)/ Northampton (USA), Edward Elgar.
- SORENSEN N. N., 2004 : *The Development Dimension of Migrant Remittances*, IOM, Working Papers Series 1, June.
- SOYSAL Y., 1994 : *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*, University of Chicago Press.
- TEITELBAUM M. et WINTER J., 1998 : *A Question of Numbers. High Migration, Low Fertility and the Politics of National Identity*, New York, Hill and Wang.
- VERTOVEC S., COHEN, R. et LEARMOUNT S. (éd.), 2003 : *Conceiving Cosmopolitanism: Theory, Context and Practice*, Oxford University Press.
- WEINER M., 1995 : *The Global Migration Crisis. Challenge to States and to Human Rights*, New York, Longman.
- WEINER M., 1993 : *International Migration and Security*, Boulder, Westview Press.
- WEISS-ALTANER E., 1992 : *Principes de démographie politique*, Genève, Economica.
- WESTWOOD S. et PHIZACKLEA A., 2000 : *Transnationalism and the Politics of Belonging*, London/New York, Routledge.
- ZOLBERG A., 1989 : « The Next Waves: Migration Theory for a Changing World », *International Migration Review*, XXIII/3, p. 403-430.
- ZOLBERG, A., 1999 : "Matters of State: Theorizing Immigration Policy", dans C. Hirshman, P. Kasinitz et J. DeWind (éd.), *Handbook of International Migration: the American Experience*, New York: Russel Sage Foundation, p. 71-93.
- ZOLBERG A., SUHRKE A. et AGUAYO S., 1989 : *Escape from Violence: Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*, New York, Oxford University Press.

ZUBEIDA S., 1990 : « Débats sur l'État-nation au Moyen-Orient », dans H. El Malki et J.-C. Santucci (dir.), *État et développement dans le monde arabe. Crise et mutation au Maghreb*, Paris, CNRS, p. 55-66.